



RELAI EXPERT FONCTION EMPLOYEUR

Un service d'accompagnement des associations affiliées à l'ADMJC42 sur les problématiques liées à la RH et à la fonction employeur

Ce service est mis en place avec le soutien de

CAPECONSEIL

EVALUATION DE LA SITUATION

Les associations affiliées à l'ADMJC 42 sont employeurs de leurs personnels.

Le Conseil d'Administration de l'ADMJC 42 en lien avec toutes les associations affiliées fait le constat que les niveaux de compétences et de pratiques sont hétérogènes au sein des associations adhérentes. Certaines d'entre elles sont gérées par des professionnels (soit des directeurs, soit des coordinateurs), d'autres uniquement par des bénévoles.

Toutefois, toutes sont confrontées à des problèmes RH, juridiques, législatifs ou autres liés à leur fonctionnement, si l'ADMJC peut répondre sur certaines problématiques, elle ressent le besoin de renforcer sa capacité d'accompagnement.



Avec la Plateforme régionale des associations territoriales des MJC, l'ADMJC a signé une convention avec le Conseil National des Employeurs d'avenir (CNEA), le syndicat employeur de la branche animation, pour permettre à toutes les MJC d'adhérer en bénéficiant d'un tarif préférentiel. Le CNEA propose à ses adhérents de nombreux services et documents et notamment un service question réponse autour de

l'application de la convention collective de l'animation rapide et pertinent. L'ADMJC est elle aussi adhérente du CNEA.



l'ADMJC via une convention avec l'URSSAF propose un service paies qui depuis plus de dix ans allège ses adhérents utilisateurs et répond précisément à toutes les questions autour de la paie. Régulièrement les associations utilisatrices nous font part de leurs

grandes satisfactions de ce service.

L'équipe départementale par sa pratique et ses connaissances apporte de son côté de nombreuses réponses à des questions relevant de la fonction employeur, mais reste dans sa mission d'accompagnement et d'animation du réseau.

C'est pour répondre à la demande des MJC et renforcer son accompagnement que l'ADMJC met en place le Relai Expert Fonction Employeur (REFE)

Nous avons choisi de nous faire accompagner par le cabinet CAPE CONSEIL. Cape Conseil accompagne les associations et les structures de l'ESS par le biais du conseil ou de la formation depuis 2001. Cape Conseil est un réseau d'experts spécialisés, chacun dans son domaine, qui apporte les meilleurs conseils et connaissances dont nous avons besoin.



Christophe Nicota et Agnès Rousson-Mourier sont les personnes de Cape Conseil qui sont mobilisées avec nous pour ce **REFE**

MISE EN ŒUVRE DU REFE

Lorsqu'une MJC se pose une question liée à sa fonction employeur et ne trouve pas de réponse ni auprès du CNEA, ni auprès de l'ADMJC42 (service paie ou Equipe d'Animation), il est possible d'enclencher rapidement le **REFE**.

Une procédure simple et rapide :

• **Prise de contact par la MJC :**

L'administrateur en charge de l'accompagnement fonction employeur, ou le directeur de la MJC prend contact en envoyant un mail à CAPE CONSEIL à l'adresse : christophe@capeconseil.com

- Dans ce mail, la MJC précise :
 - ✓ Le nom et la fonction de la personne qui interroge
 - ✓ Son adresse mail et son N de Téléphone
 - ✓ Les « périodes » propices pour un entretien téléphonique (plutôt de telle à telle heures, tel jour, ...)
 - ✓ Succinctement le type de questionnement (gestion du temps de salarié, formations, rupture de contrat, ...)

• **Rappel par CAPE CONSEIL :**

Christophe Nicota ou Agnès Rousson-Mourier, de CAPE CONSEIL reprennent contact avec la personne concernée pour un premier entretien téléphonique.

• **Retour formalisé**

A l'issue de cet appel, une fiche navette est envoyée à la personne de la MJC en contact pour formaliser par écrit ce que CAPECONSEIL a compris de la demande :

- La problématique
- Les objectifs à atteindre sur cet accompagnement

• **Accompagnement :**

CAPE CONSEIL propose un plan d'accompagnement prévisionnel à la MJC concernée (les rendez-vous suivants pourront se dérouler sous différentes formes : téléphone, Visioconférence ou rendez-vous physique dans les locaux de CAPE Conseil à l'espace coworking O'Village à St Just St Rambert, voire dans les locaux de la MJC).

• **Evaluation**

A l'issue de l'accompagnement, nous demanderons à la MJC bénéficiaire de remplir un rapide questionnaire pour évaluer l'atteinte ou non des objectifs initiaux fixes après la première prise de contact.

Cette fiche sera ensuite transmise à l'AD42. Dans un souci de confidentialité et de confiance vis-à-vis des personnes accompagnées, nous ne transmettrons pas plus de détails sur l'accompagnement à l'AD42, toutefois, celle-ci pourra prendre contact directement avec la MJC bénéficiaire si elle le souhaite

PILOTAGE DU REFE

Les administrateurs du pôle Gestion des ressources humaines de l'ADMJC pilotent le **REFE**. Des rendez-vous réguliers sont organisés entre l'ADMJC et CAPE CONSEIL pour faire le point, identifier les problèmes rencontrés par les MJC sur le fond et la forme.

L'ADMJC s'engage financièrement pour le réseau en prenant en charge le coût de fonctionnement du **REFE** et l'intervention de CAPE CONSEIL

LES SUITES ...

La capitalisation et l'analyse des problématiques doit permettre à l'ADMJC de proposer des outils (formations, tableaux de bords, procédures, rencontres thématiques, ...) adaptés aux acteurs du réseau pour améliorer le traitement de la fonction employeur.

PRESENTATION DE CAPE CONSEIL

Nous accompagnons les associations et les structures de l'ESS par le biais du **conseil** ou de la **formation** depuis 2001. Installés près de St Etienne, dans la Loire, nous intervenons principalement en Rhône Alpes et ses régions limitrophes (Auvergne, PACA, Bourgogne). **Nous nous déplaçons** dans vos locaux.

CAPE conseil est un **réseau d'experts spécialisés**, chacun dans son domaine, qui vous apporte les meilleurs conseils et connaissances dont vous avez besoin. Déclaré **organisme de formation**, nous intervenons également dans le plan de formation annuel des structures.

